



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 mars 2013 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Claude Turcotte     |
| 2- Marcel Guay       | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais        |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-13-025**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2013 tel que lu par madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
5. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
6. Mandat pour signature au projet FAIC
7. Assemblée générale du Transport adapté
8. Projet Espace-familles
9. Formation- Enrobés bitumineux
10. Formation web- Économie d'eau potable dans les municipalités

11. Formation- sur la portée de la décision l'article 59 (demande à portée collective)
12. Dépôt des états financiers 2012
13. Suivi - Éoliennes
14. Période de question (s)
15. Levée de la séance

ADOPTE

**NO-13-026**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 février 2013, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-13-027**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES  
REVENUS ET DÉPENSES(ÉTAT  
DES RÉSULTATS BUDGETÉS)  
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de février 2013, totalisant 46 445.40\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 06 à 09, totalisant 3 769.92\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois de février 2013.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de madame Jessika Lacombe, mairesse, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-13-028**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN  
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 108 055\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** dûment complétée.

**Pour ces motifs**, sur une proposition de CLAUDE BLAIS, appuyé par CLAUDE TURCOTTE il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE

**NO-13-029**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre l'amélioration du réseau routier auprès de Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac et à signer tous les documents requis à cet effet.

L'aide financière porte sur les secteurs suivants : Rang 7, Rue Principale, Rue Municipale, Rue Turcotte, la Côte du Rang 9, Rang 9, Route Côté, Rang 10, Route Rousseau.





**NO-13-035**

**FORMATION-SUR LA PORTÉE  
DE LA DÉCISION L'ARTICLE 59**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, et l'inspecteur, monsieur Marc Laflamme à assister à la formation portant sur la portée de la décision l'article 59 (demande à portée collective) donnée par un avocat de la CPTAQ. La formation est dédiée aux inspecteurs municipaux (personnes désignées pour l'émission des permis et certificats relatifs à la demande à portée collective) et aux directeurs (trices) généraux (ales) des municipalités. Cette formation se tiendra le 11 mars 2013 à la MRC des Appalaches et défrayée par la municipalité.

ADOPTE

**NO-13-036**

**DÉPÔT DES ÉTATS  
FINANCIERS 2012**

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2012 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2012.

**NO-13-037**

**SUIVI -ÉOLIENNES**

Le conseil municipal consulte et prend connaissance actuellement des différents règlements adoptés par les municipalités voisines en lien avec l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

(Plan d'urbanisme, zonage, permis et certificats)

**NO-13-038**

**PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-13-039**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 34.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal